

ON S'ABONNE :

Lyon, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles
24 heures avant le départ de Paris.
46 francs pour 3 mois ;
82 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 2 janvier.

DISCOURS DE M. ODILON-BARROT.

L'amnistie a trouvé un éloquent défenseur dans M. Odilon-Barrot qui s'est montré en même temps le noble interprète de tous les sentimens généreux du pays. Provoqué personnellement par M. Guizot, il a réduit au néant les éternels sophismes du ministère, cent fois réfutés, mais toujours reproduits avec la même assurance. M. Odilon-Barrot doit le beau succès qu'il a obtenu moins encore à l'autorité de ses paroles, qu'à la vérité des principes qu'il a proclamés, principes élémentaires sans doute, mais si souvent reniés et flétris depuis 1830 aux applaudissemens des comédiens de l'opposition des quinze ans, qu'il a fallu presque du courage pour les rappeler à la chambre.

M. Odilon-Barrot, en répondant à M. Guizot, n'a pas seulement fait preuve d'un rare talent comme orateur, il a su, en outre, éviter la faute dans laquelle sont tombés la plupart des députés qui avaient parlé avant lui. Tous avaient demandé l'amnistie comme une concession, comme un moyen de conciliation entre les partis; M. Odilon-Barrot l'a réclamée au nom de la justice, de la raison et du droit. Il a contesté à la cour des pairs la compétence qu'elle s'est reconnue à elle-même, bien qu'aucune loi n'ait fixé les attributions de cette compétence; il n'a vu qu'un tribunal exceptionnel dans les juges du grand complot et ne s'est pas cru obligé d'insulter à des accusés qu'on livre à leurs ennemis, après les avoir dépouillés des garanties consacrées par la charte et réputées inviolables chez tous les peuples civilisés.

C'était là en effet le terrain sur lequel les partisans de l'amnistie auraient dû appeler leurs adversaires, et c'est faute d'avoir compris le véritable caractère de cette discussion, qu'ils se sont tous perdus dans des lieux communs dont le ministère a su profiter avec adresse pour repousser des intentions honnêtes; mais qui ne s'appuyaient sur rien. M. Odilon-Barrot seul a eu le mérite de donner une base solide à son argumentation; lui seul a posé la question d'une manière nette et précise, et l'a agrandie en invoquant les principes du droit et les règles éternelles de la justice. Quoiqu'il arrive maintenant, le procès d'avril est jugé; la cour des pairs pourra bien prononcer sur le sort des prévenus, les condamner même; mais il n'est pas en son pouvoir d'imprimer aucune autorité morale à son arrêt; M. Odilon en a dit la raison, c'est que dans les hommes condamnés par un tribunal exceptionnel, l'opinion publique ne verrait pas des coupables, mais des proscrits....

BUDGET DE 1835.

M. Humann vient de faire preuve d'une exactitude telle qu'aucun ministre des finances n'en avait encore chez nous montré une semblable; il a présenté dès 1834, le budget de 1835. On a cherché naturellement qu'elle pouvait être la cause de cette diligence et peut-être la trouverait-on dans la nécessité de venir jeter au milieu d'une discussion où le système actuel se montre dans toute sa honte, quelques résultats matériels satisfaisants qui servent d'arguments aux fidèles et éblouissent les dévoués douteux.

M. Humann n'a rien négligé pour faire ressortir la bonne administration de la monarchie actuelle. Il prétend que, comparé au dernier budget dépensé sous Charles X, le budget de 1835 est diminué de 19 millions; en 1829 on a eu besoin de 1 milliard 21 millions, il ne faudra pour 1835 que 1 milliard et 2 millions; M. Humann ne parle pas des cas imprévus.

Ainsi voilà donc ce que nous avons obtenu de la révolution de juillet, dix-neuf millions de moins sur plus d'un milliard! En vérité, si nous devons nous contenter de ce résultat, nous avons été de grandes dupes.

Mais cependant la révolution de juillet nous a débarrassés des Suisses, des corps militaires privilégiés, d'une partie de la liste civile, du traitement des cardinaux, des ministres d'état; le budget a été déchargé de 32 millions de rentes enlevés à l'amortissement; un journal évalue toutes ces économies à 67 millions. Comment se fait-il donc que nous n'ayons pu obtenir que 19 millions de diminution sur le budget actuel; et ce budget ne contient pas de dépenses extraordinaires; il n'y a point de circonstances accidentelles qui nécessitent un accroissement passager; il est bien comme seront les autres, il est identique à celui de l'année passée, et rien ne fait présager que ceux qui suivront offrent plus tard quelque réduction importante.

Il s'ensuit que la monarchie de Louis-Philippe est plus chère que celle de Charles X; en vain la révolution de juillet a fait des économies; les allocations qu'a nécessitées la défense du trône ont tout dévoré; à part les cent millions de travaux publics employés à embellir Paris et à capter la bienveillance

de la garde nationale, que reste-t-il des 800 millions que M. Humann avoue avoir été employés en armemens, en soldats? Ces huit cents millions ont été consommés au profit de la royauté toute seule, elle seule y a gagné; notre argent a disparu, quatre cent mille soldats ont perdu leur temps dans un métier sans gloire; la France a tourné ses forces contre elle-même; elle s'est déchirée de ses mains; les discordes publiques sont devenues plus vives; le présent plus pénible, l'avenir plus douteux, mais Louis-Philippe s'est affermi sur le trône; la France n'est plus dangereuse aux rois absolus de l'Europe; tout est donc pour le mieux, et MM. Bugeaud et Falchiron ont bien raison d'être contents.

On lit dans le National :

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui, non assurément pour vaquer à ses fonctions législatives, mais pour tirer au sort la grande députation qui doit porter à Louis-Philippe les complimens de bonne année, et lui préparer ainsi quelque auguste réponse.

Mais il n'était pas sans intérêt de savoir comment avait été rédigé le procès-verbal de la dernière séance, qui est celle où M. Rouen fut condamné. Il importait de savoir si l'énergique apostrophe du général Excelmans, et ses paroles désormais historiques : « La mort du maréchal Ney fut un assassinat juridique », se trouveraient dans la collection de ces mêmes procès-verbaux où, dix-neuf ans auparavant, la mort du maréchal Ney est présentée comme un acte de haute et suprême justice. D'après même tous les bruits qui avaient couru, et que la réclamation du *Moniteur* avait suffisamment autorisés, on pouvait croire que la phrase de M. Pasquier, et la manière dont elle serait reproduite au procès-verbal, donneraient lieu à quelque discussion; mais de tout cela il n'en a rien été; la phrase du procès-verbal est tout autre que celle que l'assemblée entière a entendue, que celle même que contient le *Moniteur*; et quant à l'incident du général Excelmans, il n'en est pas fait mention dans le procès-verbal authentique.

Mais qu'importe, après tout, que la pairie ait recouru à cette puérile vengeance contre celui de ses membres qui lui a fait entendre avec une telle solennité le jugement sévère de l'histoire. « On poursuit un écrit, disait Tacite, on le détruit par le fer et le feu; mais ce feu n'étouffe pas la voix d'un peuple, ne fait pas taire l'infatigable conscience du genre humain. » Et qu'est-ce donc, pour obtenir un si grand effet, que la falsification d'un mauvais procès-verbal?

On nous adresse la lettre suivante :

Souscription pour l'amende du National.

Prison de Roanne.

Mon cher concitoyen,

Je vous adresse la somme de 20 f. 50 c. provenant d'une souscription ouverte par mes compagnons d'infortune de la prison de Roanne, pour aider le *National* à satisfaire à l'emprunt forcé que viennent de lui imposer les nobles juges qui n'ont ni une larme ni un remords pour le meurtre du brave des braves.

C'est l'obole du pauvre que nous offrons à ceux qui ont été blessés en combattant pour nous, et nous y joignons l'expression de notre estime et de nos vives sympathies.

Recevez, etc.

LAGRANGE.

On lit dans la Gazette du Midi, journal de Marseille :

Le choléra continue à se manifester par des cas isolés et peu nombreux, tels qu'on les a remarqués depuis le 22 de ce mois; mais rien n'annonce une véritable invasion qui n'aurait pas manqué de se faire ressentir par une progression rapide. Les prévisions de nos médecins semblent devoir se réaliser; et ici comme à Bordeaux la maladie, ne trouvant pas les dispositions qui auraient pu lui donner le caractère épidémique, s'étendra vraisemblablement, après avoir offert à notre ville plus de terreur que de véritable danger.

Voici le chiffre des accidens de choléra déclarés à l'Hôtel-de-Ville par MM. les médecins :

Dimanche 28 décembre, deux cas mortels : l'une des victimes est un ancien pâtissier, homme d'un grand âge; l'autre, une marchande de la halle.

Lundi 29, 3 cas dont 2 mortels : le 3^e malade donne beaucoup d'espérances.

Des deux personnes qui ont succombé, la première est une demoiselle, déjà sur l'âge et infirme; l'autre est un balayeur de rues, le nommé Amiel. Cet homme, transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état complet d'ivresse, y est mort avec tous les symptômes du choléra, que son autopsie a confirmés.

Mardi 30, deux cas.

Le changement de la température qui d'un froid sec a passé subitement à l'humide, avait fait concevoir des craintes qui n'ont pas été réalisées.

Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de se garantir du froid et surtout de l'humidité, et d'observer beaucoup de prudence dans leur régime. Ces précautions si faciles sont de la plus haute importance dans une ville qui par elle-même paraît offrir peu de prise à la maladie.

La première livraison, celle de janvier 1835, de la 5^e année du JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES, a paru.

Une nouvelle administration le dirige, un nouveau cadre de rédaction a été adopté plus conforme à son titre.

On souscrit rue Saint-Georges, n° 11, au prix de 6 francs par an.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 31 décembre.

D'après l'ordre des inscriptions d'orateur, M. Odilon-Barrot ne devait parler qu'à la fin de la discussion sur les 360,000 f. convertis en 1,280,000 f., mais il entra dans la tactique ministérielle de ne pas laisser cette voix puissante se réserver pour le complément du débat; aussi M. Guizot a-t-il été chargé de venir le provoquer en personne, et, il faut le dire, il l'a fait avec une maladresse brutale qui lui a porté malheur, car M. Barrot, après s'être fait prier en quelque sorte pour monter à la tribune, et après un début long et embarrassé, s'est élevé bientôt à une hauteur de talent, que jusqu'à présent sans doute on avait pu espérer de lui, mais qu'il n'avait jamais atteinte. Je ne sais pas si jamais discours de tribune a produit depuis quatre ans un effet aussi large et aussi complet que la brillante improvisation du député de Chauny, et s'il a jamais été mieux répondu au reproche si souvent fait à l'opposition de ne pas savoir formuler un système de gouvernement, de ne savoir que démolir sans édifier.

La séparation entre l'opposition et le tiers-parti n'a jamais non plus été ni mieux ni plus dignement marquée, et le silence gardé par la gauche dans le débat qui a signalé le début de la nouvelle session plus heureusement expliqué. Je n'essayerai point de vous rendre l'effet produit par ce véritable événement de la séance d'hier; tout ce qu'il y a d'hommes politiques à Paris en est exclusivement préoccupé, et je sais que dès ce matin des exemplaires du *Moniteur* ont été, par les soins d'un diplomate étranger, expédiés dans trois directions par estafettes très-pressées.

On m'assure qu'à la suite de cette séance il a été proposé au conseil particulier des ministres, comme moyen de ramener les peureux, de transmettre au préfet d'un département où un candidat républicain est sur les rangs, l'ordre de laisser et au besoin de faire réussir l'élection de ce candidat (M. Garnier Pagès), qui d'ailleurs paraît assurée. On espère par ce moyen effrayer pour un temps l'opinion et réagir contre le coup déjà porté à Paris par l'élection de M. Salverte dans le collège qui avait nommé M. Thiers.

Aujourd'hui c'est, assure-t-on, le ministère qui est chargé d'entretenir la discussion, et c'est avec M. Sauzet qu'il doit se mesurer.

M. Guizot reprendra son tour pour répondre, s'il y a lieu, à M. Laffitte.

On remarque d'ailleurs l'absence prudente du président nominal du conseil, qu'on ne ferait pas venir en séance en ce moment pour l'empire du monde.

Il n'y a pas de député même ministériel qui ne convienne de tout le ridicule d'une direction politique remise en de pareilles mains.

—Le budget de 1836, présenté hier à la chambre, ratifie la décision déjà prise par une loi antérieure de la suppression de la loterie, à partir du 31 décembre 1835.

—M. Odilon-Barrot a révélé hier à la tribune un fait très-douloureux pour les doctrinaires. C'est que M. Royer-Coillard est depuis long-temps séparé d'eux, et qu'il a voté contre eux avec le tiers-parti. Ce dissentiment date déjà de long-temps, mais il a été habile et cruel de le rappeler au moment même où M. Guizot venait de citer sur M. Barrot un mot attribué à M. Royer-Coillard.

—Aujourd'hui, au moment où M. Odilon-Barrot est entré dans la chambre, il a été entouré et vivement félicité par le côté gauche; de son côté, M. Thiers s'est fait le centre d'un groupe de ministériels qui semblaient l'encourager à un dernier effort.

M. le président du conseil a paru à la chambre aujourd'hui mais sans laisser croire qu'il eût l'intention d'aborder la tribune. Il est à craindre cependant que malicieusement quelque député de l'opposition ne le mette en demeure de s'expliquer sur quelqu'un des points en discussion.

—Par ordonnance royale du 28 décembre, il a été accordé des commutations de peines à plusieurs condamnés, tant libérés qu'esclaves, jugés le 30 juin 1834 par la cour d'assises de la Martinique, comme ayant participé à l'insurrection de la Grande-Anse.

—D'après les journaux de Londres d'avant-hier, il avait été tenu un conseil des ministres, dans lequel la dissolution du parlement avait été résolue. L'annonce officielle de cette grande mesure, sur le résultat de laquelle les tories exaltés conservent seuls quelques doutes, a dû avoir lieu hier mardi et a fait baisser les fonds à la bourse de Londres de lundi. Les assemblées réformistes tiennent dans cette capitale comme dans toutes les provinces.

L'adresse au roi rédigée par les anti-réformistes n'a pu réunir que 5 à 6,000 signatures, et encore la moitié des signataires n'étaient-ils ni habitans de la métropole ni électeurs.

C'est décidément le frère de Wellington qui sera ambassadeur à Paris.

—On écrit de Pétersbourg que Nicolas a, par un ordre du jour du 29 novembre, exprimé la satisfaction que lui font éprouver les travaux entrepris pour la construction des nouvelles forteresses de Varsovie et de Modlin. C'est ce que l'autocrate a vu avec le plus de plaisir dans son voyage en Pologne, et il n'est pas le seul prince qui parle de clémence et fasse construire des prisons.

—On a des nouvelles de Marmont. Il allait quitter l'Egypte pour traverser la Nubie et la Mer-Rouge.

P. S. On m'assure que le gouvernement vient de recevoir par courrier extraordinaire la nouvelle officielle de la dissolution du parlement anglais.

